

Nom Prénom
Qualité
Adresse
Commune

Opérateur
Direction régionale
Adresse
Commune

Strasbourg, le _ _ _ _ _ 2013

Madame, Monsieur

Le *Guide des relations entre opérateurs et communes* publié par l'AFOM et l'AMF en décembre 2007 prévoit explicitement que «*toute personne (maire, préfet, citoyen, bailleur...) peut faire réaliser une mesure de champs électromagnétiques*» en adressant une demande écrite aux opérateurs, ceux-ci prenant en charge le coût des mesures qui leur sont demandées (§4.2.1 p. 26).

L'entreprise « Opérateur » dispose de l'antenne numéro «Numéro_dantenne», située au «Adresse» «CP» «Ville» pour son réseau de téléphonie mobile.

En ma qualité de citoyen, je demande donc à recevoir communication de votre part des mesures d'ondes électromagnétiques, exprimées en V/m, émises par l'équipement susmentionné. Et ce, conformément à l'engagement pris par les opérateurs «*de répondre par courrier à toute demande écrite d'information relative à leurs antennes-relais ou à leurs projets d'implantation et plus généralement aux sujets de santé et d'environnement (...) dans un délai maximal de un mois (...) dès lors que cette demande est bien adressée à la direction responsable du dossier*» (§3.4. p. 22).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie, Madame, Monsieur de recevoir mes salutations les plus respectueuses,

Signature